



COMPTE RENDU

Assemblée Générale du 11 avril 2024 à CHAPAREILLAN

Nombre de participants :

108 personnes à l'émargement, 73 votants et pouvoirs.

Le 11 avril 2024 à 9 h 15 les membres de la Fédération des Alpagnes de l'Isère se sont réunis à la Salle Polyvalente de Chapareillan, en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du Président Denis Rebreyend.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Denis Rebreyend, président de l'Association et président de la Commission Améliorations Pastorales. Il était assisté des membres du Bureau suivants, depuis la salle ou la tribune :

- Pierre Nicolas, vice-président, et président de la Commission Technique,
- Arnaud Chattard, vice-président, et président de la Commission Culture et Partage,
- Guy Durand, vice-président,
- Florent Salvi, trésorier,
- René Jacquin, secrétaire.

Mme Emmanuelle Ortuno, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoquée, était excusée.

Plus d'un tiers des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour des résolutions a été rappelé par le Président :

- Approbation du rapport moral et du rapport d'activité
- Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice écoulé, des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, et approbation des conventions réglementées
- Candidature au Conseil d'Administration

Il a été fait lecture des différents rapports et le Président a mis aux voix les résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Résolutions à l'ordre du jour

APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET DU RAPPORT D'ACTIVITE

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE ECOULE, DES RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ET APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Fédération
des Alpagnes
de l'Isère

Extraits des Délibérations

Assemblée Générale du 11 avril 2024 à CHAPAREILLAN

Approbation du rapport moral et du rapport d'activité

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice écoulé, des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, et approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, déclare approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un résultat excédentaire de +10.837 € et un total de bilan de 418.491 €.

Les administrateurs concernés par les conventions n'ont pas pris part au vote.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Proposition d'affectation du résultat déficitaire de +10.837 €.

L'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat sur le fonds associatif.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Candidature au Conseil d'Administration

A l'unanimité des membres présents ou représentés, la candidature de **Patrick DOLCI** est approuvée.



RELEVÉ DES DÉCISIONS

Assemblée Générale du 11 avril 2024 à CHAPAREILLAN

APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ, DES RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ET APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, déclare approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un résultat excédentaire de +10.837 € et un total de bilan de 418.491 €.

Les administrateurs concernés par les conventions n'ont pas pris part au vote.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Proposition d'affectation du résultat déficitaire de +10.837 €.

L'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat sur le fonds associatif.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Denis Rebreyend fait état de la candidature de Patrick Dolci, de l'AFP de Besse en Oisans.

Rappel des Statuts de l'association :

- *Renouvellement du Collège des Membres Élus par tiers tous les 3 ans (art. 9 des statuts) ;*
- *En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés" (art. 9 des statuts).*
- *Tout membre du Conseil qui sans excuse n'a assisté à aucune réunion entre 2 Assemblées Générales peut être considéré comme démissionnaire" (art. 10 des statuts).*

Postes vacants :

- 2 postes vacants sur le 1^{er} tiers
- 2 postes vacants sur le 2^{ème} tiers
- 1 poste vacant sur le 3^{ème} tiers

Candidat déclaré :

Patrick Dolci fait état de sa candidature et de ses motivations pour celle-ci.

Il est au CA de la FAI depuis plus de 5 ans en tant que membre consultatif, au titre de la Maison des Alpages de Besse en Oisans. Il s'est retiré de la MDA et est devenu Président de l'AFP de Besse en Oisans en 2023. Il souhaite conserver son engagement de bénévole avec cette entrée « AFP ». Il propose de travailler les relations entre les acteurs autour de ces questions foncières.

Aucun participant à l'AG ne demande le vote à bulletin secret. Sa candidature est soumise au vote.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, la candidature de **Patrick DOLCI** est approuvée.

Nouvelle composition du Conseil d'Administration suite à cette élection :



CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE DES MEMBRES ÉLUS au nombre de 27 maximum

- Tout membre du CA qui sans excuse n'a assisté à aucune réunion entre 2 AG peut être considéré comme démissionnaire

tiers	élection / renouvellement	NOM Prénom du Membre Élu		Circonstances actuelles	Fonction au Bureau de la FAI	Structure
3	2026	CHARRIERE	Vincent			SARL MOLIERE (LA)
3	2026	GIROUD	Didier			GP PLEynet
3	2026	JADIS	Quentin			GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN
3	2026	NICOLAS	Pierre		Vice-Président	GP SENEPI
3	2026	PLANÇON	Laurent			GP COL DE L'HOMME
3	2026	REBREYEND	Denis		Président	GP GOBERT
3	2026	MARIE	Patrice			GP CHARBONNIER
3	2026	MILESI	Angélique			GP VALBONNAIS / LES FAURES
3						
1	2029	CHATTARD	Arnaud		Vice-Président	Cne LAVALDENS
1	2029	OUGIER	Jean Rémy			Cne BESSE EN OISANS
1	2029	SALVI	Florent		Trésorier	GP MONT ST MURY
1	2029	SAUZE	Jean-Luc			GP COMBEAU
1	2029	SERRE	Jean Louis			Cne CHATEL EN TRIÈVES
1	2029	PICCA	Julien			GP ALPE DU PIN / SERVILLE
1	2029	REBUFFET	Nicolas			GP PRÉ DE L'ARC
1						
1						
2	2032	ARGOUD	Daniel			Alpage LES OUDIS
2	2032	BAFFERT	Frédéric			Alpage CLARAN
2	2032	BOUVIER	Roland		Vice-Président	GP COL DU COQ
2	2032	DURAND	Guy		Vice-Président	GP LA SURE NAVE
2	2032	JACQUIN	René		Secrétaire	GP MONT FRAIS
2	2032	VIAL	Jean-Michel			GP GRESSE BAS DAUPHINE
2	2032	PERRIN	Gilda			Cne LA SALETTE FALLAVALUX
2	2032	DOLCI	Patrick	élection 2024		AFP BESSE EN OISANS
2						



L'Assemblée Générale statutaire a été suivie d'éléments techniques sur la saison 2024, sur les thèmes du sanitaire, de l'assurance bétail, opération berger d'appui, PastoKézako, ... ainsi que par les interventions de Cyrille MADINIER, Vice-Président à l'Agriculture du Conseil Départemental, et de Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée de l'Isère.

Denis Rebreyend a clôturé l'Assemblée Générale à 13 h 15.

Elle a été suivie d'un apéritif, offert par les GP de Chapareillan et de l'Alpe de Ste Marie du Mont, et d'un repas offert par la Communauté de Communes Le Grésivaudan et la Commune de Chapareillan.

